

L'impact économique, social et environnemental des séjours de vacances en Auvergne-Rhône-Alpes

« Tendances & opportunités » pour les ACM avec hébergement

DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes
CREPS Vallon-Pont-d'Arc

Avril 2021

L'Accueil collectif de Mineurs (ACM) : un secteur clé pour l'accès aux vacances et aux loisirs qui doit faire face à des changements sociaux

UN DISPOSITIF EN FAVEUR DU « VIVRE ENSEMBLE POUR LES JEUNES MINEURS »

L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) est un mode d'accueil à caractère éducatif soumis à la réglementation générale du Code de l'action sociale et des familles (CASF) et à une réglementation propre aux hébergements (1). Il concerne tous les mineurs, depuis l'âge de leur inscription dans un établissement scolaire jusqu'à leurs 18 ans. Trois types d'accueil leur sont proposés : **un accueil sans hébergement (dont accueil de loisirs sans hébergement, ALSH), avec hébergement et un accueil de scoutisme (avec ou sans hébergement).**

Inscrits dans une approche socio-éducative, les ACM articulent leurs actions autour de principes fondateurs :

- Promouvoir le « Vivre Ensemble » et la citoyenneté.
- Prendre en charge des enfants de milieux défavorisés.
- Favoriser la mixité sociale en accueillant des enfants issus de milieux sociaux distincts.
- Faire découvrir aux enfants les territoires.
- Faire découvrir aux enfants de nouvelles activités.
- Favoriser la santé et l'accès au plein air.

Les séjours de vacances constituent pour les enfants un temps de découverte d'activités et des territoires, un temps de socialisation et de mixité sociale leur permettant d'expérimenter la mixité sociale et le Vivre ensemble.

UN DISPOSITIF QUI ASSURE LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

Ce temps de vacances et de loisirs représente une 3^e voix dans la vie éducative d'un enfant, en complément de son expérience éducative scolaire et celle vécue au sein du cercle familial. Afin de garantir cette continuité éducative, les organisateurs d'ACM ont l'obligation de rédiger un **projet éducatif** qui traduit leurs valeurs, leurs priorités, leur engagement. Le projet éducatif permet d'afficher les intentions éducatives de l'organisateur auprès des représentants légaux des mineurs.

Le projet éducatif d'ACM peut s'intégrer dans un **projet éducatif territorial (PEDT)**. Cadre partenarial visant à favoriser la complémentarité des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, le projet éducatif de territoire relève de l'initiative d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). **A ce titre, les collectivités territoriales ont un rôle à jouer pour soutenir l'organisation des colonies de vacances, apportant une plus-value à l'activité éducative et sociale de leur territoire.**

Le projet éducatif guide également les directeurs et équipes pédagogiques pour qu'ils déterminent un **projet pédagogique** qui précise la nature et les conditions des activités proposées aux mineurs, les modalités d'accueil et d'encadrement, le fonctionnement de l'équipe, les modalités d'évaluation de l'accueil et les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés. Le projet pédagogique doit s'adapter à l'âge des enfants, à l'environnement et au territoire. Communiqué aux familles, il peut également rassurer les parents, les encourager à inscrire leurs enfants en séjour collectif et choisir un séjour de façon éclairée.

Les parties prenantes :

- **L'organisateur de séjours collectifs de mineurs** donne au directeur d'un ACM les moyens nécessaires (dont la mise à disposition une équipe pédagogique) pour un accueil collectif de qualité, respectueux de la réglementation. Il conçoit le projet éducatif et pédagogique et déclare le séjour par l'envoi de la fiche de déclaration au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (SDJES) de son domicile ou de son siège social.
- **Les hébergeurs** pour séjours collectifs de mineurs proposent des hébergements aux organisateurs qui n'ont pas de patrimoine immobilier. Leurs locaux sont agréés par le SDJES et l'Education Nationale pour l'accueil de mineurs.
- **Les acteurs de la jeunesse et de l'accès aux vacances et aux loisirs** oeuvrent à l'essor de l'accès aux vacances et aux loisirs via la mise en synergie, la promotion de pratiques d'animation innovantes, la prescription de séjours ou le versement d'aides financières pour l'accès à un séjour de vacances.

(1) Les ACM, soumis aux normes de la protection des mineurs, sont encadrés par les articles L227-1 à L 227-12 et R 227-1 à R 227-30 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorité en charge de la protection des mineurs accueillis et du respect de la réglementation est le Préfet et le SDJES.

UN SECTEUR MOINS ATTRACTIF ET/OU MOINS ACCESSIBLE POUR LES FAMILLES

Les séjours de vacances restent ancrés dans la mémoire collective et jouissent encore d'une bonne image auprès des français (1). Pourtant, à l'échelle nationale, le secteur est marqué par une diminution de son attractivité et accessibilité caractérisée par :

- Une baisse du nombre d'enfants en accueil avec hébergement, et en particulier des enfants de familles de la classe moyenne (cadres, enseignants, infirmiers, etc.).
- Une baisse significative de l'ensemble des séjours depuis 2011-2012, et ce jusqu'en 2015-2016 (2).
- Une diminution de la durée des accueils avec hébergement (passant en moyenne de 3 semaines à 10 jours ou moins).
- La fermeture de nombreux centres d'hébergement.
- Un coût de départ en séjours, compris entre 700 € à 1 000 €/semaine, qui s'avère souvent trop élevé sans aide de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) ou de Comité d'Entreprise (CE) notamment (3).

Le recul du nombre de séjours de vacances vient directement impacter la jeunesse et l'accès aux vacances pour tous. On observe en effet :

- Des départs en vacances largement soumis à des inégalités sociales et économiques, tout comme la pratique d'activités au sein de structures de loisirs collectives.
- Une perte de mixité sociale des publics accueillis, avec l'exclusion progressive de familles dites de « classes moyennes ».
- Des séjours genrés : les garçons sont plus nombreux à partir en séjours sportifs à la montagne notamment, les filles plus nombreuses dans les séjours à dominante artistique ou culturelle.

« 36 % des jeunes âgés entre 5 et 19 ans ne sont pas partis en vacances (au moins quatre nuits consécutives) sur l'année, ce qui représente plus de 4 millions de jeunes » (4).

(1) « Fréquentation des accueils collectifs de mineurs en 2018-2019 », Bulletin n°51, OVLEJ, 2019.

(2) Rapport d'information déposé par la Commission des affaires culturelles et de l'éducation sur l'accessibilité des jeunes aux séjours collectifs et de loisirs, M. Ménard, 2013.

(3) « Les vacances et les activités collectives des 5-19 ans », Crédoc pour l'OVLEJ, 2020.

(4) « Loisirs collectifs, départs en vacances et séjours collectifs : état des lieux en 2019 pour les jeunes de 5 à 19 ans », N. Ducatez, Bulletin n°53, OVLEJ, 2020.

DES ORGANISATEURS QUI DOIVENT S'ADAPTER À L'ÉVOLUTION DE LA DEMANDE

De leur côté, les organisateurs doivent faire face à une évolution de la manière de consommer des familles et à une concurrence croissante avec les opérateurs marchands. Ils doivent s'adapter, se renouveler et proposer de nouveaux types de séjours, susceptibles de plaire aux jeunes mineurs.

Ils proposent ainsi des séjours dits « utiles », qui répondent à de nouveaux besoins, tels que :

- La découverte d'une culture, de l'audiovisuel.
- L'apprentissage d'une langue ou d'une pratique sportive.
- Une formation (formation BAFA, BAFA, etc.).

Ils proposent par ailleurs des séjours plus variés, permettant d'attirer un plus large public :

- Des séjours thématiques hautement spécialisés (séjours nature, sciences, sportifs parfois motorisés, séjours à l'étranger, etc.) à destination des familles à hauts revenus.
- Des séjours courts (sous tente, accessoires aux ALSH) susceptibles de capter des enfants issus de familles aux revenus plus modestes.
- Des activités plus « occupationnelles » qui répondent à un besoin de consommation d'activités dont certains publics ne pourraient bénéficier autrement.

Pour une partie des professionnels, cette élargissement de l'offre s'inscrit dans une démarche « consumériste » qui remettrait en question le bien fondé des ACM et/ou conduirait à renforcer la perte de mixité sociale entre les publics.

Pour d'autres, cette évolution d'une gamme large et variée de séjours permet de proposer des activités plus attractives et de capter de nouveaux publics. Cette diversification de l'offre apparaît alors comme un réel levier pour donner envie aux jeunes mineurs de vivre une expérience collective.

C'est dans ce contexte de mutation du secteur des ACM que la DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes et CREPS ARA Vallon-Pont-d'Arc ont souhaité mener une étude permettant de questionner les tendances et forces en présence via :

- La réalisation d'un diagnostic du secteur ACM en région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Une évaluation des impacts du secteur, tant social, économique et environnemental.
- Un recensement des opportunités et des dynamiques initiées sur les territoires.

Les résultats des travaux, réalisés par le Cabinet Mouvens, permettent de faire émerger des tendances et opportunités afin d'envisager un repositionnement du secteur.

Diagnostic du secteur en Auvergne-Rhône-Alpes : Tendances et opportunités



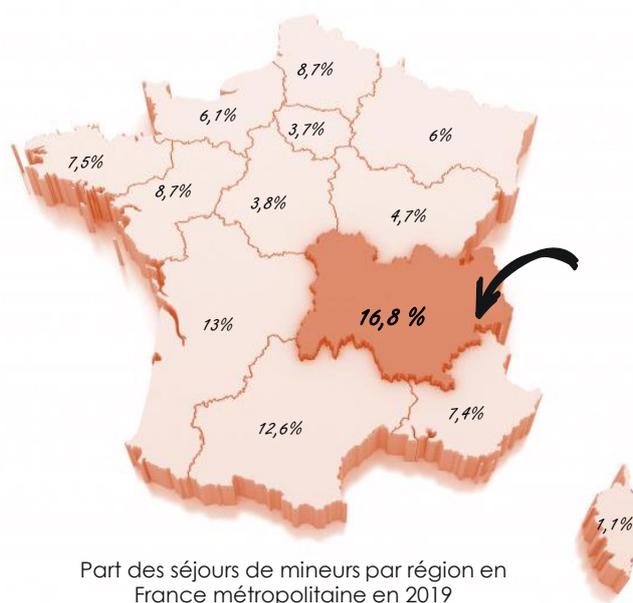
Une forte attractivité en montagne pour les ACM avec hébergement

La région Auvergne-Rhône-Alpes est caractérisée par une forte attractivité touristique, liée à la diversité de son territoire et ses nombreux sites d'exception (parcs naturels nationaux et régionaux, volcans, sites culturels et créatifs, stations thermales, stations de ski, etc.). La région révèle sa forte dynamique d'investissement dans le tourisme social et sa capacité à accueillir des séjours collectifs de mineurs tout au long de l'année.

Revenus du tourisme
2nd région française avec **21,2 Mds €**

Tourisme social
8,7 M€ d'investissement par les organisateurs de la région en 2017
(14 % de l'investissement national)

L'Auvergne-Rhône-Alpes : 1^{re} région d'ACM avec hébergement en 2019



1 975 locaux d'ACM avec hébergements

Une capacité d'accueil de plus de 150 000 lits (2)
34 637 lits en Haute Savoie
28 780 en Savoie
15 379 en Isère

8 109 séjours pour 246 860 mineurs
(19,5 % de l'effectif national)

54 946 journées organisées en ARA
(19,5 % de l'effectif national)

**Une forte attractivité en montagne,
avec plus 50 % des séjours en Haute Savoie, Savoie et Isère**



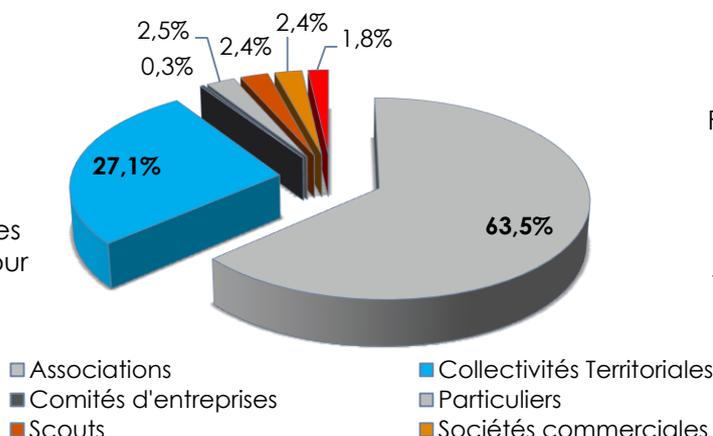
Une diversité d'organismes d'ACM, mais un secteur porté en majorité par les associations et les collectivités avec une répartition inégale sur les territoires

4 241 organisateurs d'Accueil Collectifs de Mineurs en Auvergne-Rhône-Alpes (2018-2019) (1)

Les associations et les collectivités territoriales représentent + de 90 % des organisateurs d'ACM

63,5 % d'associations
27,1 % de collectivités territoriales

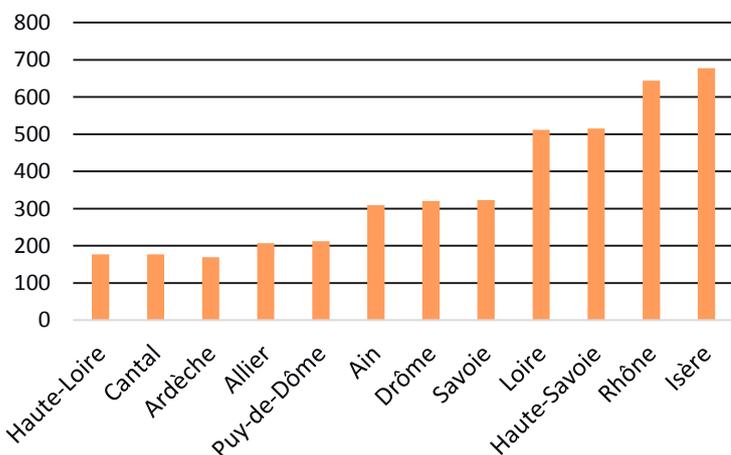
Les associations et les collectivités territoriales représentent des acteurs incontournables, tant pour les séjours de vacances que pour les accueils de loisirs.



Figurant longtemps parmi les principaux organisateurs de séjours de vacances, les Comités d'Entreprise constituent aujourd'hui une faible part des organisateurs d'ACM (0,3 %).

Une répartition inégale des organisateurs d'ACM et des capacités d'accueil selon les départements

Une forte représentation des organisateurs d'ACM en Isère, Rhône, Haute-Savoie et dans la Loire



Départements très touristiques en été comme en hiver, la **Haute-Savoie**, la **Savoie** et l'**Isère** détiennent plus de 950 hébergements, soit plus de 45 % de l'ensemble des locaux avec hébergements de la région.

L'Ain et l'Allier sont les moins dotés avec, à eux deux, moins de 200 locaux sur leur territoire.

Le **Rhône** et la **Loire** font également partie des départements qui disposent de moins de locaux avec hébergement et de capacité d'accueil en nombre de lits. S'ils accueillent un nombre moins important de séjours en collectifs, ils comptent toutefois un nombre important d'organismes qui proposent des séjours accessoires ou courts, plus propices à l'hébergement sous tente.

(1) Des données globales confondues sur les organisateurs, tous types d'ACM avec et sans hébergement.



L'Auvergne-Rhône-Alpes : Une région propice à une diversité de séjours

« Si on veut continuer à rendre les colonies de vacances attractives, il faut faire rêver les enfants pour les faire venir et répondre à leurs attentes. Une fois qu'ils sont là, on peut travailler avec eux sur des objectifs pédagogiques. »

(Responsable de la Commission Vacances Enfants Ados de l'UNAT)

Part des séjours en ARA
en 2019 (1)

58,1 %

Les séjours de vacances

- Séjour avec hébergement.
- Accueil de 7 mineurs minimum.
- A partir de 4 nuits consécutives.

7,3 %

Les séjours spécifiques

- Séjour avec hébergement.
- Accueil de mineurs à partir de 6 ans.
- Organisé par une personne morale dont l'objet essentiel est le développement d'activités spécifiques.

4,9 %

Les séjours courts

- Séjour avec hébergement.
- Accueil de 7 mineurs minimum.
- Durée d'hébergement de 1 à 3 nuits.

29,5 %

Les séjours courts accessoires

- Séjour organisé dans le cadre d'un accueil sans hébergement.
- À moins de 2 heures de route de l'accueil sans hébergement.
- 1 à 4 nuits.

Propices à des séjours
en dur



Propices à des séjours
sous tente



« Les vacances, ne sont plus seulement des départs loin, pendant plusieurs semaines ; ce sont aussi des week-ends, des courts séjours, dans des logiques de découvertes d'ailleurs de proximité. »

Secrétaire général, CSE Clermont-Ferrand



Une baisse du nombre global de séjours collectifs en Auvergne-Rhône-Alpes en 2019, malgré une augmentation des séjours courts et spécifiques

-18,1 % de séjours collectifs pour mineurs en ARA entre 2010 et 2019
(- 14,5 % du nombre de séjours à l'échelle nationale)
et +1,5 % entre 2017/2018 et 2018/2019 (1)

Une évolution contrastée selon les types de séjours entre 2010 et 2019

Un recul de la part des séjours de vacances (-4,3 %) au profit des séjours courts (+2,2 %), spécifiques (+1,9 %) ou accessoires aux ALSH (+0,3 %) qui marque une restructuration du secteur (2) : **des séjours de vacances longs, format traditionnel des ACM avec hébergement, de moins en moins prisés par les mineurs.**

(1) DJEPVA, base de données SIAM, ARA, données statistiques sur les ACM avec hébergement, (séjours réalisés), INJEP, 2019.

(2) En 2018-2019, 35 % des communes de la région disposent d'un accueil de loisirs ou de jeunes ayant ouvert au moins une période dans l'année – en semaine et/ou pendant les vacances. La région compte ainsi 3 253 lieux d'accueil. « Fréquentation des accueils collectifs de mineurs en 2018-2019 », Bulletin n°51, OVLEJ, 2019.

L'été 2020 : une situation très exceptionnelle caractérisée par la crise sanitaire liée à la Covid-19 :

Une étude relative aux ACM avec hébergement (3) a montré que le contexte de crise sanitaire a fortement impacté le secteur : 30 % des organisateurs ont annulé leurs séjours collectifs, et 13 % des parents ont annulé l'inscription de leur enfant en séjour collectif, décidée avant le confinement. Un contexte de crise sanitaire qui, à l'échelle nationale engendre de fortes inégalités : 22 % des parents inactifs déclarant qu'il n'y aura pas de séjours (d'au moins une nuit) pour les jeunes, soit près de deux millions d'enfants privés de vacances pendant l'été 2020. A l'échelle du Rhône se sont 700 enfants qui sont partis à l'été dans les 150 colonies apprenantes organisées.

(3) « Les vacances d'été 2020 des enfants de 6 à 17 ans et les effets de la crise sanitaire », OVLEJ, UNAF, Juillet 2020.



Une tendance générale à l'augmentation des séjours courts et un essor des séjours spécifiques en ARA, mais des évolutions qui diffèrent selon les départements

La **Loire** connaît la plus forte diminution du nombre de séjours collectifs sur son territoire, liée à un recul des séjours de vacances de plus de 5 nuits et des séjours accessoires aux ALSH. Elle connaît une baisse de -20,4 % du nombre de mineurs accueillis sur la période.

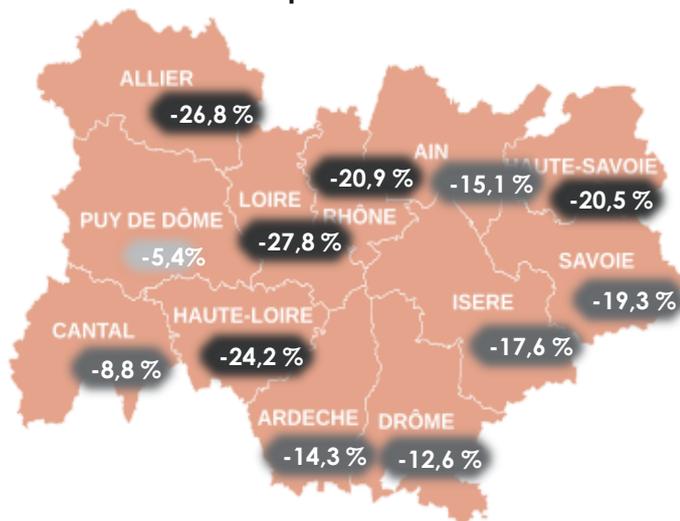
L'**Allier** connaît une baisse globale de l'ensemble des séjours mais stabilise, plus qu'ailleurs, le nombre de mineurs accueillis dans le département (-5,1 %).

La **Haute-Loire** connaît, malgré une hausse importante du nombre de séjours accessoires aux ALSH, une diminution du nombre de séjours collectifs, en raison d'une chute du nombre de séjours de vacances de plus de 5 nuits, associée d'une baisse du nombre de mineurs accueillis (-13,7 %).

Le **Rhône** apparaît comme un département à contre-courant marqué par une baisse du nombre de séjours mais une forte progression des mineurs accueillis (+46,2 %). Cette évolution est à mettre en lien avec l'augmentation du nombre de séjours courts sur le département.

La **Haute-Savoie** est marquée par une baisse importante du nombre de séjours en raison d'un recul des séjours de vacances de plus de 5 nuits, qui constituent une part importante des séjours proposés sur son territoire. Le nombre de mineurs accueillis diminue de façon importante (-32,8 %).

Une évolution du nombre de séjours entre 2010 et 2019 à nuancer selon les départements



Le **Puy-de-Dôme** tire son épingle du jeu avec une nette augmentation du nombre de séjours courts (+200 %) et une moindre baisse du nombre de mineurs accueillis (-10,9 %).



Impact culturel et éducatif :

Des organisateurs d'ACM parties prenantes du parcours éducatif des enfants

Une activité culturelle du territoire dynamisée par le secteur des séjours collectifs de mineurs

Dans le cadre des séjours de vacances et des séjours scolaires, les organisateurs proposent de nombreuses activités et animations culturelles, sportives artistiques et de loisirs (organisation de festivals, visites ou évènements culturels, revues, expositions, excursions, spéléologie, cirque, équitation, découverte de la nature, pêche, randonnées, projets artistiques, bibliographiques, etc.).

Ils sollicitent les acteurs culturels et éducatifs du territoire : bibliothèques, musées, théâtres, cirques, clubs sportifs, etc. pour concrétiser leur projet pédagogique. Ces partenariats constituent une ressource importante pour le secteur de la culture notamment. La participation des acteurs culturels à des temps d'animation permet ainsi de dynamiser leur activité, en particulier durant les périodes où la fréquentation touristique est réduite.

Les dynamiques en présence : Désireux de compenser la perte financière liée aux ACM, plusieurs organisateurs et hébergeurs font évoluer leur offre et diversifient leurs activités pour proposer des séjours aux familles, adultes, seniors, sportifs, ou encore des séjours « sur mesure ». L'élargissement de l'offre à un public plus hétérogène permet de proposer différents types de séjours, répartis sur une période plus longue : séjours scolaires de janvier à juin, séjours de vacances durant les vacances scolaires, séjours adultes toute l'année.

Il en est ainsi du Club Vercors, situé en Isère qui a fait le choix de diversifier son activité d'hébergement pour accueillir des séjours de vacances, des séjours scolaires, mais également des groupes d'adultes et des cérémonies. Un élargissement des publics qui permet au Club Vercors de maintenir une activité, de faire vivre le territoire et de pérenniser des emplois tout au long de l'année.

Des acteurs impliqués dans une démarche partenariale avec les acteurs de l'éducation et de la jeunesse

La majorité des organisateurs de séjours de vacances accueille durant une partie de l'année des séjours scolaires. Les séjours scolaires constituent une source d'activité importante hors période de vacances. Ils donnent lieu à l'émergence de partenariats forts entre les organisateurs et les acteurs de la jeunesse (et notamment les représentants de l'Education Nationale et les services jeunes des collectivités, etc.).

La proximité et la connaissance des prescripteurs (établissements scolaires, services jeunesse, centres de loisirs, Comités d'Entreprise) ou de l'organisateur rassurent les parents sur les modalités de prise en charge de leurs enfants et désamorcent les inquiétudes. Les premiers contacts et la confiance progressivement acquise entre parents, direction et animateurs, pendant les temps d'accueil en centres de loisirs favorisent l'inscription des enfants en séjour. En cela, les ALSH représentent un levier pour initier les jeunes mineurs au séjours collectifs.

Les dynamiques en présence : Les organisateurs d'ACM, en mesure de porter un regard expérimenté sur les différents temps de la jeunesse (scolaire, périscolaire et extrascolaire) participent à la construction de parcours éducatifs et accompagnent les enseignants à la construction de séjours afin qu'ils soient en adéquation avec les objectifs des projets pédagogiques et en lien avec les opportunités qu'offrent le territoire. L'accueil de loisirs de la Ville de Poisat travaille ainsi depuis plusieurs années avec les Francas de l'Isère. Associés au renouvellement du projet éducatif locale (PEL), l'association propose la mise à disposition d'une partie de son personnel d'animation pour le service enfance jeunesse et vie associative. À travers des temps de concertation, les acteurs institutionnels et de terrain se rencontrent pour partager leurs savoirs, leurs pratiques et faire évoluer l'offre culturelle et éducative.

L'expérience récente des Vacances Apprenantes prouve également la capacité de collaboration entre les organisateurs de séjours et l'Éducation Nationale. Plus encore, elle vient mettre en lumière l'intérêt éducatif des séjours de vacances pour mineurs, articulant projet pédagogique et programme scolaire.





Impact économique :

Un dynamisme économique impulsé par les acteurs du secteurs des ACM



Des partenariats durables avec les prestataires du territoire : la mobilisation des ressources locales et une meilleure visibilité pour les partenaires

Les organisateurs d'ACM ou les hébergeurs font appel à des prestataires pour proposer leurs activités (activités culturelles et éducatives, découverte de la nature, visites de fermes pédagogiques, activités sportives de plein air, éducation à l'environnement, etc.). L'encadrement des enfants en séjour de vacances peut ainsi représenter près de 20 % du chiffre d'affaire sur un été pour certains prestataires.

Les organisateurs et hébergeurs peuvent également solliciter des entreprises pour assurer la restauration, le transport des mineurs ou encore l'entretien des locaux et des espaces extérieurs. Ils peuvent également directement recruter de la main d'oeuvre issue des territoires (animateurs encadrants souvent en emploi saisonnier, et nombreux salariés pour assurer le fonctionnement des centres : restauration, ménage, services et fonctions support).

Les dynamiques en présence : Une diversité d'acteurs économiques profite de la présence des séjours de mineurs, souvent implantés dans des territoires ruraux. Privilégiant pour certains les circuits courts et les producteurs locaux, les organisateurs et hébergeurs viennent dynamiser l'activité des acteurs économiques et contribuent notamment à allonger leur période d'activité (hors saison touristique). Il en est ainsi de la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche et du Chalet des Bartavelles, en Haute Savoie, qui ont établi des partenariats forts avec des prestataires d'activités qui sont sollicités dans le cadre de séjours de vacances ou scolaires.

Les partenariats avec les organisateurs ou hébergeurs de séjours collectifs de mineurs contribuent par ailleurs à renforcer la visibilité des acteurs économiques et producteurs locaux (via notamment un référencement sur les sites Internet des organisateurs). Inscrits dans le temps, ils peuvent donner lieu à de nouvelles collaborations permettant de consolider ou de développer leur activité.



Une estimation des retombées économiques des ACM en Auvergne-Rhône-Alpes

Le coût total des séjours d'ACM en 2019 peut être estimé en multipliant le nombre des effectifs de départs sur les ACM avec hébergement accueillis (soit 246 860) par le coût moyen d'un séjour en ACM avec hébergement (1), soit **711 euros TTC**. On peut ainsi estimer les retombées économiques des ACM avec hébergement déclarés en Auvergne-Rhône-Alpes en 2019 à :

175 517 460 euros TTC (246 860 mineurs x 711 euros TTC)

Dont un coût pour l'animation (pédagogie et main d'œuvre) estimé

à 49 144 889 euros TTC (175 517 460 euros TTC x 28 %)

La Haute-Savoie présente le montant total des retombées économiques des ACM accueillis le plus important sur la région, soit **43 452 765 euros TTC**, avec un coût de poste de dépense « **Alimentation/Hébergement** » estimé à **15 642 995 euros TTC** (43 452 765 euros x 36 %)

(1) La pré-étude économique réalisée par la DJEPVA en 2016 a permis de dégager un coût moyen de 711 euros TTC pour un séjour en ACM avec hébergement en France, pour tous types de séjours (longs, courts, accessoires, sportifs) et de périodes (été et hiver) et d'établir la répartition du coût de séjour moyen par types de postes (animation : 28 %, alimentation/hébergement : 36 %, frais de fonctionnement : 2 % et transport : 21 %). « Pré-étude » économique sur le secteur des « colonies de vacances », Rapport final, DJEPVA, mars 2016.



Impact social :

Des acteurs qui oeuvrent pour favoriser l'accès aux vacances et promouvoir le Vivre ensemble



Des acteurs engagés pour favoriser l'accès de tous les enfants aux séjours collectifs, lieux d'apprentissage du « vivre ensemble »

Une diversité d'acteurs (organisateur, CAF, communes ou intercommunalités, centres communaux d'action sociale et Comités d'Entreprise) s'inscrivent dans une véritable politique de droit aux vacances pour tous, via des tarifs préférentiels ou des aides financières. Les collectivités, lorsqu'elles sont organisatrices de séjour ou en partenariat avec un organisateur, s'engagent parfois à prendre en charge une partie, voire la totalité du coût du séjour, selon les revenus des familles. Elles peuvent également offrir des bons et chèques pour permettre aux parents d'acheter l'équipement nécessaire au séjour (vêtements de ski, chaussures, etc.).

Les dynamiques en présence : Le CSE Michelin propose par exemple des tarifs calculés selon le quotient familial pour ses salariés ou adhérents, à l'instar des villes de Courbevoie et de Poisat qui proposent également des tarifs préférentiels pour permettre à leurs habitants de profiter de séjours au ski souvent onéreux.

Ces tarifs adaptés ont pour objectif de promouvoir la mixité sociale et de permettre aux enfants, quel que soit leur milieu social, de vivre une expérience collective fondée sur le vivre ensemble, la solidarité et la citoyenneté. Les organisateurs veillent pour cela à transmettre les valeurs de l'éducation populaire via des activités qui se veulent attractives pour les enfants et les adolescents.



Des organisateurs et hébergeurs qui œuvrent pour l'accès aux vacances des enfants malades ou en situation de handicap

Plusieurs organisateurs proposent des séjours à caractère sanitaire (cures thermales, activités de soins, de réadaptation, traitement des affections, hospitalisation complète, séjours adaptés, de rupture ou de transfert d'établissement). Ils mobilisent une équipe d'animation et une équipe médicale afin d'articuler les temps de soins et les activités pour les enfants présentant des problèmes de santé (asthmes, allergies alimentaires, diabète, etc.) ou en situation de handicap (moteur, mental, visuel ou auditif).

Ces séjours permettent de renforcer l'accès aux vacances pour les enfants malades ou en situation de handicap, d'articuler les soins avec un véritable projet pédagogique (éducation à la santé, activités, découverte du territoire, etc.) et de promouvoir la mixité des publics accueillis.

Disposant d'une maison à caractère sanitaire, l'Association d'Education Populaire Volcana & Île aux enfants se distingue car située à la Bourboule, première station européenne de cures pour enfant. L'île aux enfants, labellisée « Tourisme et handicap », est agréée pour l'organisation d'activités de cures et propose aux enfants des activités de soin et de réadaptation, un traitement des affections chroniques, respiratoires et/ou cutanées, au sein des Grands Thèmes de La Bourboule.

Les dynamiques en présence : Soutenus parfois par les collectivités territoriales, certains organisateurs et hébergeurs entreprennent des travaux pour renforcer leur capacité d'accueil et rendre leurs locaux adaptés à l'accueil d'enfants malades ou de personnes en situation de handicap. L'hébergement Clair Matin UFCV a ainsi été soutenu par la Communauté de Communes Riom, Limagne et Volcans pour adapter son centre de vacances, situé à proximité du site très touristique Vulcania afin de pouvoir accueillir des séjours scolaires et de vacances, renforcer sa capacité d'accueil en hébergement, pour accueillir des groupes d'adultes et des personnes en situation de handicap.



Impact sur la préservation du patrimoine : De nombreux centres entretenus et rénovés pour diversifier l'offre et s'ouvrir à de nouveaux publics



Les séjours collectifs de mineurs : un secteur incontournable pour entretenir le patrimoine immobilier local

Les organisateurs propriétaires et hébergeurs d'ACM constituent aujourd'hui un levier indispensable de la préservation du patrimoine immobilier du territoire en Auvergne-Rhône-Alpes. Dans le cas d'un hébergement de mineurs, ils sont contraints d'entretenir leurs locaux et, le cas échéant de les rénover pour obtenir un agrément par le SDJES et l'Éducation Nationale. La diversification de l'activité et des publics nécessite également parfois un réaménagement et/ou une modernisation des locaux et des lieux d'hébergement afin de mieux répondre à l'accueil de groupes adultes et d'étendre la saisonnalité.

Les dynamiques en présence : Plusieurs organisateurs ou hébergeurs d'ACM développent des projets de mise à disposition des équipements pour d'autres acteurs locaux du territoire (associations, centres de loisirs, écoles, etc.) ou mutualisent leurs équipements afin d'accueillir un nombre plus important de séjours et d'assurer une continuité de la fréquentation dans l'année, à l'instar des dynamiques mises en place par Vacances Voyages Loisirs qui mutualisent des centres de vacances et l'organisation des séjours entre les 19 communes adhérentes au réseau en Haute-Savoie. Une démarche qui incite à repenser l'utilisation des hébergements et équipements pour répondre à des besoins plus larges (activités sportives, espaces accessibles et réglementés pour l'accueil d'enfants et d'adultes).

Dans une démarche pro-active, ceux qui en ont la capacité financière, entreprennent des travaux de rénovation pour adapter les locaux à l'accueil d'un public plus large. Cette étape de rénovation permet de répondre aux exigences de diversification des publics et ainsi d'accroître l'attractivité et l'activité des centres. A terme, le renforcement de l'attractivité des séjours et la rentabilité des centres permettent de dégager les fonds nécessaires à leur entretien.



Un patrimoine immobilier des territoires valorisé répondant aux besoins des habitants

Le secteur des séjours collectifs de mineurs joue donc un rôle clé dans la préservation du patrimoine immobilier. L'entretien apporté par les organisateurs et hébergeurs constitue un moyen de préserver la richesse du patrimoine immobilier et historique des territoires : bâtiments remarquables, écoles ou chalets historiques, grandes bâtisses, corps de fermes, châteaux, etc. L'exploitation de ces sites permet de les « faire vivre » et de financer leur entretien tout en mettant en lumière le patrimoine immobilier de la région.

Les dynamiques en présence : Sur les zones très attractives où la capacité d'accueil des touristes est en flux tendu, la rénovation du patrimoine immobilier revêt un enjeu tout particulier. Plusieurs collectivités font le choix d'investir d'importants moyens financiers, parfois de plusieurs millions d'euros, dans la rénovation de centres de vacances pour augmenter le nombre de lits, proposer des équipements neufs ou plus fonctionnels. Ces investissements permettent aux organisateurs de proposer des séjours et des activités plus diversifiés et à destination d'un public plus large (séjours sportifs pour des groupes envoyés par les fédérations sportives, organisation de cérémonies familiales, etc.).

La réflexion autour de la transformation des centres de vacances et les projets de réhabilitation questionnent ainsi la capacité à accueillir de nouveaux publics, à proposer de nouveaux projets d'animation et d'activités, voire les modèles économiques et parfois juridiques des opérateurs. Associant une diversité d'acteurs (Comités d'entreprise, partenaires de l'Economie Sociale et Solidaire, réseaux nationaux, Université, collectivité, habitants, etc.), la réhabilitation des centres s'inscrit dans des dynamiques partenariales permettant de répondre aux besoins des habitants du territoire et de les inscrire dans la vie locale.



Impact environnemental :

Une forte dynamique en faveur de l'éducation à l'environnement qui s'appuie sur les forces du territoire



Une démarche d'éducation à l'environnement au développement durable (EEDD) pour tous les ACM et des séjours spécialisés « EEDD »

À l'heure du dérèglement climatique, l'écologie et le développement durable constituent un contenu éducatif particulièrement fort pour les enfants et les jeunes. Riche d'un patrimoine naturel exceptionnel sur le territoire, de nombreux organisateurs de séjours s'inscrivent dans une démarche d'éducation à l'environnement. Localisés à proximité des sites naturels remarquables, les organisateurs de séjours proposent de nombreuses sorties en pleine nature afin de découvrir la beauté des paysages et de l'environnement, d'en comprendre les fragilités et de sensibiliser les publics à l'impact de l'activité humaine sur la nature.

L'enjeu de ces séjours spécialisés est d'amener les enfants à se questionner sur la place de l'Homme dans son environnement. Les enfants et les adolescents sont sensibilisés à la consommation en circuits courts et de saison, à l'écologie, à l'environnement et aux enjeux de la préservation de la nature. L'écologie constitue également un enjeu éducatif intéressant pour les séjours scolaires, faisant de la région une destination attractive pour les enseignants.

Les dynamiques en présence : Représentant un enjeu éducatif fort pour les séjours collectifs de mineurs, l'éducation à l'environnement au développement durable est investie par plusieurs organisateurs qui proposent des séjours thématiques (scientifique, découverte des volcans, de la faune et de la flore, etc.).

Il en est ainsi de la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche, propriétaire d'un centre d'éducation à l'environnement labellisé « Citoyenneté Environnement Développement Durable », du Collectif Pétale (réseau d'acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable, co-animé par l'association Le Mat 07 et l'OCCE Ardèche), et plus récemment de l'accueil de loisirs du service enfance-jeunesse de la Ville de Poizat.

Le secteur de l'EEDD dynamisé par le secteur des séjours collectifs et scolaires

Les organisateurs de séjours collectifs et les enseignants font appel à des associations d'éducation à l'environnement et au développement durable pour assurer des temps d'animation.

Les organisateurs ou hébergeurs font également le choix de proposer des activités au sein de fermes pédagogiques ou associant les producteurs locaux proposant des produits issus de l'agriculture biologique ou raisonnée, à l'instar du Club Vercors situé en Isère qui valorisent les producteurs et produits du terroir, notamment à l'occasion de prestations de traiteur.

Les dynamiques en présence : Afin de faire évoluer leur offre de séjours et de proposer davantage d'activités de découverte de la nature, certains organisateurs sont accompagnés par des coordinateurs pédagogiques, spécialisés dans l'éducation à l'environnement.

A ce titre l'association d'EEDD Mille Traces, en Isère, et le Collectif Pétale, en Ardèche, sont régulièrement sollicités pour accompagner les acteurs de la jeunesse et de l'animation à l'acquisition de nouvelles pratiques. Le Collectif Pétale se donne ainsi pour mission d'accompagner ou de former les animateurs à l'acquisition de nouveaux savoirs, de nouvelles pratiques et notamment pour apprendre à mettre en place des sorties en extérieur ou apprendre à « animer dehors ». Ainsi, pour ces acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable, une grande partie de leur activité dépend de l'accueil de séjours collectifs et scolaires sur le territoire.





Impact sur l'attractivité touristique : Des séjours collectifs qui permettent de découvrir les atouts du territoire



Des enfants de toute la France accueillis en séjours collectifs en région Auvergne-Rhône-Alpes

Les organisateurs et hébergeurs de séjours collectifs en Auvergne-Rhône-Alpes estiment accueillir des enfants issus pour la majeure partie des autres régions de France. Le secteur des séjours collectifs permet ainsi de faire découvrir la région à de nombreux enfants, susceptibles de revenir dans le cadre d'un nouveau séjour ou avec leurs proches, à l'occasion de vacances en famille.

Plusieurs communes, en particulier de la région parisienne, sont propriétaires d'un patrimoine immobilier pouvant accueillir des séjours de vacances en région et font venir chaque année de nombreux enfants de région parisienne. L'impact sur la promotion des territoires est encore plus fort lorsque ces centres de vacances sont mutualisés avec plusieurs communes, envoyant chacune leurs enfants en séjours de vacances ou en séjours scolaires.

Les dynamiques en présence : Il est ainsi du centre de vacances Le Châtel - Vacances Voyages Loisirs et le Chalet Les Bartavelles, situés en Haute-Savoie qui appartiennent aux communes de Gentilly et de Courbevoie, et qui attirent de nombreux enfants venant de région parisienne dans le cadre de séjours de vacances et de séjours scolaires.

De leur côté, les organisateurs de séjours scolaires et de séjours courts accessoires aux centres de loisirs, optent pour une destination à l'échelle de la région, pour des raisons économiques d'une part, mais également en raison de la durée moins importante de ces types de séjours. Développant des offres de séjours courts accessoires ou des mini-camps, ils initient les enfants à la vie en collectif à travers des séjours de proximité qui permettent une découverte de la région et du patrimoine local.



Des organisateurs et hébergeurs de séjours collectifs de mineurs impliqués pour valoriser les atouts touristiques de la région

Fortement ancrés, les organisateurs de séjours de mineurs proposent des séjours thématiques ou spécialisés et des activités, en lien direct avec les spécificités du territoire : cures thermales, découverte des volcans, et nombreux séjours sportifs (ski, randonnées, escalade, accrobranche, canoë, rafting, etc.). Ils permettent de faire découvrir aux enfants le patrimoine naturel, historique, culturel ou encore gastronomique de la région.

Les organisateurs et/ou hébergeurs de séjours collectifs jouent ainsi un rôle clé dans la valorisation des territoires. Véritables prescripteurs, l'hébergement Clair Matin UFCV, le Club Vercors et le Chalet Les Bartavelles guident par exemple les publics vers des acteurs touristiques partenaires et accompagnent les organisateurs à construire des séjours en les orientant vers les acteurs ressources des sites touristiques. Cette démarche est susceptible de faire découvrir aux organisateurs, aux enfants et autres publics accueillis les atouts du territoire qui seraient moins connus.

Les dynamiques en présence : Dans le cadre d'une diversification des publics, certains organisateurs et hébergeurs proposent de nombreux séjours thématiques, mais également des prestations « sur mesure », pour accueillir des séminaires, des cérémonies ou encore des réunions familiales, permettant de faire découvrir une « 1^{re} fois » le territoire à des publics qui ne seraient pas venus dans le cadre de vacances.

L'Association Education Populaire Volcana & Île aux enfants opte de son côté pour des séjours de « proximité ». A l'instar des séjours « Ma 1^{re} colo », séjours en effectifs réduits spécialement conçus pour les enfants du territoire qui ne sont jamais partis en colonies, et qui permettent d'initier les enfants mais également de « rassurer » les parents grâce à un taux d'encadrement renforcé et des séjours proposés à « une heure de la maison ».

Des préconisations pour le secteur

01

SENSIBILISER LES ORGANISATEURS À LA VALORISATION DE L'UTILITÉ SOCIALE ET AUX IMPACTS DES ACM SUR LES TERRITOIRES

« Constat » :

Les organisateurs mettent en place des initiatives qui ont des impacts sur les territoires. Des impacts pluriels qui semblent encore peu conscientisés ou valorisés : culturels et éducatifs, sociaux, économiques, environnementaux, préservation du patrimoine, attractivité touristique.

Pistes d'action

- 1 Sensibilisation/information sur les dimensions de l'utilité sociale, les enjeux de la valorisation via les réseaux (Francas, Léo Lagrange, Collectif Pétal, UNAT Jeunesse Plein Air, UFCV, Ligue de l'Enseignement, etc.)
- 2 Appui des acteurs à la démarche d'évaluation de l'impact sociétal dans une perspective de valorisation via les réseaux d'accompagnement (ex : DLA) et création d'un outil/référentiel
- 3 Soutien à la valorisation et à la communication des initiatives et expérimentations locales par les services déconcentrés de l'Etat (SDJES et DRAJES) et les têtes de réseaux

Enjeux associés : expérimentation, innovation, mise en synergie, légitimité, etc.

02

APPUYER LES DYNAMIQUES PARTENARIALES ET LA MISE EN SYNERGIE AUTOUR DES PROJETS DE TERRITOIRE, NOTAMMENT EN LIEN AVEC LA JEUNESSE

« Constat » :

Les organisateurs se saisissent d'opportunités, ou créent de nouvelles dynamiques à l'échelle locale ou régionale (via les réseaux) : connaissance réciproques, initiatives, définition de stratégie de territoire, développement de compétences, rénovation du patrimoine avec les acteurs locaux, etc.

Pistes d'action

- 1 Renforcement des partenariats entre les organisateurs et les acteurs éducatifs des territoires (établissements scolaires, centres de loisirs, services jeunesse, etc.) soutenu par les collectivités territoriales et les SDJES
- 2 Inscription des projets et de l'offre d'activités dans un projet éducatif du territoire PEDT ou dans le cadre d'une Convention territoriale globale (CTG) prenant en compte les forces vives du territoire (environnement, tourisme, ressources locales, prestataires, etc.)
- 3 Appui au développement de la transversalité sectorielle (culture, sport, environnement, médico-social, IAE, etc.) ou en lien avec les publics (enfance, jeunesse, personnes en situation de handicap, etc.)

Enjeux associés : concertation, réponse aux besoins locaux, proximité, continuité éducative, etc.

Des préconisations pour le secteur

03

ACCOMPAGNER À L'OUVERTURE DES ÉQUIPEMENTS À DE NOUVEAUX PUBLICS ET FAVORISER LA TRANSVERSALITÉ ENTRE LES SECTEURS POUR ÉLARGIR L'OFFRE

« Constat » :

« Ponctuellement, les acteurs impulsent des dynamiques de changements, voire engagent des mutations profondes qui impactent leur offre, leurs pratiques, leur organisation et questionnent parfois leur modèle économique et juridique (nouveaux publics, nouveaux séjours, réhabilitation du patrimoine, etc.).

Pistes d'action

- 1 Soutien des organismes à une diversification de l'offre d'accueils pour capter de nouveaux publics (groupes scolaires, adultes, familles, etc.) via des études d'opportunité ou de faisabilité favorisant le renforcement ou changement des modèles économiques, l'ingénierie (ex : DLA, réseaux)
- 2 Questionnement sur l'évolution des besoins en formation et aux nouveaux métiers au regard des mutations du secteur en s'appuyant notamment sur les réseaux (développement de compétences, mutualisation des outils, des pratiques et du personnel)
- 3 Appui à la transversalité et aux partenariats avec les acteurs locaux de l'environnement, de l'EEDD, du secteur médico-social, culturel, sportif, etc. favorisant la mutualisation des compétences et la mise en synergie, la découverte de nouveaux publics, de nouveaux métiers

Enjeux associés : changement de pratiques, de modèles et d'échelles, métiers et formation, préservation du patrimoine, mise en synergie, etc.

04

RÉ-INVENTER LES VACANCES POUR DONNER GOÛT AUX ENFANTS ET RASSURER LES PARENTS EN DIVERSIFIANT L'OFFRE, LES ACTIVITÉS ET LES TYPES DE SÉJOURS

« Constat » :

« Après avoir observé une baisse d'attractivité et/ou d'accessibilité des jeunes mineurs aux séjours de vacances, les organisateurs initient et expérimentent de nouvelles pratiques pour adapter leur offre.

Pistes d'action

- 1 Organisation de séjours de vacances plus courts et autour de nouvelles thématiques et activités (écologiques, sportives, mini-camps avec les parents, classe découverte, tourisme, découverte du territoire, EEDD, etc.)
- 2 Mise en valeur d'une l'offre diversifiée et de sa plus-value via une communication élargie passant par les réseaux, les collectivités et les partenaires locaux de la jeunesse, de la formation et de l'emploi et les DRAJES et SDJES
- 3 Prise en compte des problématiques et priorités locales en lien avec la jeunesse et la parentalité (ex : enfants en difficultés, jeunes décrocheurs, insertion sociale et professionnelle, difficultés de mobilité, besoins dans les QPV, etc.)

Enjeux associés : visibilité, image moderne, diffusion des valeurs de l'éducation populaire, projets de territoire, etc.

Des préconisations pour le secteur

05

RENFORCER LA CONNAISSANCE SUR LES ORGANISATEURS (AVEC HÉBERGEMENT), LEURS RÉALITÉS, LEURS BESOINS ET LEUR IMPACT

« Constat » :

Des données quantitatives et qualitatives qui limitent le niveau de connaissance des caractéristiques du secteur et du (ou des) modèle(s) économique(s) des organisateurs de séjours avec hébergement.

Pistes d'action

- 1 Être en capacité d'identifier les organisateurs qui proposent uniquement des séjours de vacances avec hébergement pour mieux cibler leurs caractéristiques ou besoins (via les base de données)
- 2 Réalisation d'une analyse fine de quelques structures (5) permettant une analyse des modèles économiques (dont modèles de revenus et structure des coûts)
- 3 Recensement des bonnes pratiques et des initiatives à valoriser et pouvant donner lieu à des temps d'échanges et de partage (localement ou lors d'une rencontre nationale)

Enjeux associés : connaissance des modèles économiques, partage des bonnes pratiques, capitalisation, renforcement des partenariats, etc.

06

SOUTENIR LA RECHERCHE DE CONNAISSANCES DES BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES (PARENTS, ENFANTS) SUR LES LOISIRS ET LES VACANCES

« Constat » :

Les acteurs s'interrogent sur l'évolution des besoins des familles, les attentes des jeunes et observent des représentations prégnantes sur les séjours de vacances. L'âge apparaît également comme un facteur déterminant dans la fréquentation des ACM.

Pistes d'action

- 1 Réalisation d'une enquête représentative auprès des familles (à l'échelle régionale et/ou d'enquêtes locales (permettant de tenir compte des spécificités des publics ou des territoires)
- 2 Réalisation d'une enquête représentative auprès des jeunes pour mieux identifier les attentes en fonction des tranches d'âge (- de 6 ans, 6-13 ans et 14-17 ans)
- 3 Activation des réseaux permettant de faire remonter les informations et la connaissance sur les besoins des publics accueillis et en lien avec les problématiques locales

Enjeux associés : adaptation aux besoins des enfants et des parents, offre aux familles, représentations et nouvelle image sur les séjours, etc.